

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 110 (1965)
Heft: 2

Rubrik: Chronique française

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ivanov Wild, membre de l'Académie impériale des sciences, permet d'établir que « sur le trajet parcouru par les troupes françaises, la température était, en octobre 1812, supérieure à la moyenne... L'hiver devint très rude en décembre 1812, mais à ce moment-là la bataille avait déjà été perdue. »

Ce témoignage, qui console nos morts à titre posthume, réchauffe le cœur des vivants. Ils avaient vraiment de la chance, ces braves soldats suisses de mourir, pour une cause étrangère, par une température supportable!

Comme du reste fut privilégiée la fidèle Garde suisse des Tuilleries d'être massacrée par la populace parisienne en ce beau jour très chaud du 10 août 1792...

Le météorologue finlandais est sans doute un savant plein d'humanité. Mais qu'il veuille bien nous ficher la paix avec son thermomètre des champs de bataille.

R. M.

Chronique française

Le budget des armées pour 1965 et la loi-programme de 1965 à 1970

A la fin de 1964, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont voté le budget des Armées pour 1965 et la Loi-Programme portant sur les six années à venir, jusqu'à 1970 inclus. Le budget lui-même n'a pas éveillé une attention très particulière, ses éléments les plus importants ayant été soustraits pour figurer dans ladite Loi-Programme 65-70. Son allongement à six ans le superpose au V^e Plan de développement économique. Ce budget annuel présente néanmoins quelques caractéristiques assez particulières. Tout d'abord le budget des Armées par rapport à la masse des dépenses de l'Etat a diminué comme c'était déjà le cas depuis quelques années, en valeur relative, soit 22,6 % contre 23 % l'année précédente. Cependant, en valeur absolue, ce budget est en augmentation de 5 % d'une année à l'autre; moins cependant que les dépenses de la Nation. La part des dépenses militaires ne représente plus que le 4,8 % du produit national brut, proportion également en diminution sur l'année précédente. Enfin, ce nouveau budget se répartit pour la première fois à peu près à parts égales entre les deux grands chapitres ci-après: Fonctionnement (Titre III — soldes, alimentation, entretien, etc), soit 10,42 milliards de francs; et Dépenses en capital (Titre V—investissements, créations nouvelles, matériels, etc., soit 10,38 milliards de francs).

C'est sur ces dépenses du Titre V que porte essentiellement la Loi-Programme. Une grande partie des dépenses nouvelles font suite à la Loi-Programme précédente. Par rapport à cette dernière, la nouvelle Loi, s'étendant il est vrai sur six ans, fixe des dépenses du double environ, soit 80 milliards contre 31 milliards précédemment. Dans la dernière Loi, 12 milliards avaient été « programmés » contre 55 maintenant. Autre différence: dans le précédent plan, environ 10 milliards avaient été consacrés, à des titres divers, à la Force de Frappe; ce sera 25,5 milliards ou davantage pour les six années à venir. En onze ans (de 1960 à 1970 inclus), la Force de Frappe a absorbé ou absorbera au total entre 35 à 40 milliards de francs à valeur dite courante.

Il y a lieu de rappeler le principe et le mécanisme de ce programme. Pour les six années à venir, on estime que la totalité des dépenses de capital s'élèveront à 80 milliards environ. Sur ce crédit, 55 milliards de francs sont « programmés », c'est-à-dire affectés avec précision aux dépenses réparties globalement sur les six années en cause. Un poste est prévu pour les déplacements de crédits possibles eu égard aux aléas techniques. Le but est de fixer des dépenses. Le financement des travaux est ainsi assuré pour toute la durée de leur exécution à l'abri des fluctuations. L'exécution du programme jouit donc d'une continuité indispensable à une époque où les plans d'armement sont établis pour des délais de plus d'une année, en général cinq ans. Répétons que ce programme ne comprend pas uniquement les armements nucléaires; il embrasse, pour la moitié environ des matériels divers: de la Marine, outre les sous-marins atomiques, de l'Aviation, outre les bombardiers stratégiques. Quant à l'armée de terre, elle y est comprise en entier, notamment la construction des chars AMX 30 et l'équipement de divisions mécanisées. Dernière remarque: les dépenses, d'après ce système, peuvent très bien se répartir très inégalement d'une année à l'autre, avec parfois des écarts allant jusqu'à 30%.

* * *

La composition de ces postes concernant les armements nouveaux est digne d'intérêt. Ceux-ci découlent de la politique militaire suivie par le gouvernement et révèlent les choix qui ont été faits. Ils sont donc essentiellement ceux de la Loi-Programme. Ils sont compris dans les 55 milliards programmés, dont 25,5 environ sont destinés à la Force de Frappe. L'affectation de cette dernière somme a été précisée officiellement de la manière suivante: développer la modernisation de l'ensemble des armements et doter les armées d'un armement stratégique thermonucléaire utilisable à partir de « plates-

formes » terrestres ou sous-marines. On vise donc d'abord des fins stratégiques; plus tard seulement viendront les armements atomiques de caractère tactique.

Voici ces principaux postes:

1. *Recherches et études générales*, 2,35 milliards de francs (pour six ans). Il s'agit d'après des indications très brèves d'études portant sur l'amélioration des performances des armes. Ces études générales visent de même la mise en concordance des armements majeurs de toutes catégories.

2. *Atome* (ou armes et propulseurs atomiques), 15,915 milliards de francs. C'est le poste le plus important; il concerne exclusivement la Force de Frappe. On y relève certains éléments intéressants: 6,697 milliards pour l'achèvement, la mise en service, etc., de l'usine de séparation isotopique de Pierrelatte et de l'usine d'extraction de plutonium de La Hague, qui traitera les barreaux d'uranium irradiés (et d'autres produits nucléaires) dans les centrales atomiques de production d'électricité. Un autre poste important, 5,499 milliards, concerne la Direction des applications militaires du commissariat à l'énergie atomique, qui confectionne les armes nucléaires. Puis les expérimentations et essais, 3,442 milliards, destinés au centre du Sahara et à celui de Mururoa en création dans le Pacifique. Enfin, un dernier poste, 0,277 milliard, pour l'étude et l'élaboration du réacteur de sous-marin à Cadarache.

3. *Engins* (désignés également sous la rubrique: Etudes et fabrication d'engins spéciaux) 5,362 milliards. Il s'y trouve plusieurs postes de valeur inégale; entre autres: propulsion 0,8 milliard; divers engins stratégiques, 0,736 milliard; les engins SSBS (Sol-Sol-Balistique-Stratégique) et MSBS (Mer-Sol), pour un total de 2,520 milliards; enfin des champs de tir et d'essais, pour moins d'un milliard, et l'utilisation « militaire de l'espace », un demi-milliard environ.

4. *Constructions aéronautiques*. D'un total de 14,490 milliards, dont près de 3 milliards pour la fabrication des Mirage IV, c'est le second poste en importance. La plus grande partie des crédits ira à d'autres catégories de matériels, notamment les Mirage III, ainsi qu'à une foule de matériels d'utilisations spéciales: commandement, liaisons, détection, informations, contre-mesures de détection et de brouillage, etc. Enfin des crédits d'études concernant le Mirage III V à décollage vertical, et encore la future aviation à mach 3.

5. *Construction de bâtiments de combat de la Marine* et modernisation de ceux en service, soit 4,723 milliards, dont plus du tiers sera consacré aux trois sous-marins à propulsion atomique, équipés

chacun de 16 fusées stratégiques thermonucléaires, ainsi que leurs moyens de ravitaillement et de soutien.

6. *Matériels terrestres.* Il s'agit du troisième poste en importance, avec 12,049 milliards, dont l'essentiel porte sur les matériels de combat — qui n'ont pas la spécification atomique.

Il est fort difficile de déterminer les postes qui ont ce caractère. Quelques-uns l'ont entièrement, ou presque complètement, notamment les trois premiers, tandis que les trois suivants concernent surtout des matériels d'armes.

Il est également intéressant de considérer le total des 55 milliards programmés pour six ans dans les catégories suivantes: « section commune » des armées, 23,636 milliards, qui concernent la totalité du secteur atomique, les engins, avions dits stratégiques, etc., qui sont régis par la Délégation Ministérielle aux Armements: Terre, 13,212 milliards; Air, 12,432 milliards; Marine, 5,618 milliards. Ces quelques chiffres donnent donc l'importance affectée à chacune des composantes des forces armées. De plus, non programmés et figurant dans l'enveloppe budgétaire titre V: section commune, 26 milliards environ. Terre, 0; Air, 2,9 milliards; Marine, 2,3 milliards; soit un total d'un peu plus de 30 milliards, contre près de 55 milliards pour la partie « programmée ».

* * *

Venons-en maintenant aux armements qui seront réalisés au terme du programme (et du Plan), c'est-à-dire à la fin de l'année 1970 :

— Le premier élément mis sur pied de la Force de Frappe est constitué par les bombardiers Mirage IV, prévus initialement au nombre de 50 et qui ont été augmentés à 62 pour allonger un peu la durée de cette première génération en attendant la suivante, c'est-à-dire les fusées stratégiques sol-sol et mer-sol, dont l'élaboration semble plus longue que prévue. Les premiers Mirage sont déjà livrés dans les unités et donnent satisfaction. Ce programme viendra à terme en 1966-67. Les bombardiers Mirage IV sont complétés par 12 transporteurs américains KC-135 chargés d'assurer le ravitaillement en vol des Mirage, en deux fois, la première au moment où l'altitude de vol *a* est atteinte, la seconde au retour. La série des bombes « A » pour l'armement des bombardiers est en production; un premier type a été adopté, auquel succédera une nouvelle version. Aucune indication de nombre et de puissance n'a été précisée. On peut supposer qu'il y aura en 1968 une centaine de bombes pour le moins, dont la puissance va de 20 à 60 KT environ.

On prévoit que le déclin des Mirage IV commencera en 1969, aussi bien par usure des matériels qu'à cause de leur dépassement par de nouvelles réalisations tactiques. Au chapitre de l'aviation à emploi atomique, signalons encore qu'une présérie d'avions à décollage vertical sortira probablement en 1970. Cet appareil sera destiné à transporter des bombes atomiques d'emploi tactique.

— Dans la deuxième génération de « vecteurs » (terme remplaçant ceux de transporteurs et de livranciers) figurent essentiellement les engins SSBS et MSBS. Les premiers essais ont déjà eu lieu avec succès. Il s'agit d'engins à deux étages à poudre, capables de parcourir plusieurs milliers de kilomètres (3000 km semble-t-il) en emportant une charge thermonucléaire de puissance mégatonique. Les constructions, fusées et charges, pourraient commencer dans deux ou trois ans et être achevées en 1970. Il en est prévu quelques dizaines. On a cité le nombre de 25, qui seront enterrés en silos dans les parties les plus déshéritées du pays. Celles de la deuxième catégorie armeront les sous-marins, tirées en plongée; leur portée pourra être la même. Il en faudrait donc pour le moins trois fois seize. Il va de soi que les stocks seront plus élevés, sans doute deux cents pour le moins.

Ces deux catégories d'engins lancés du sol ou de la mer auront l'avantage d'être très apparentées, une grande partie des pièces étant les mêmes. Ce sont les mêmes bourgeons de ce qu'on a appelé un « tronc commun », comme les lanceurs de satellites en construction « Diamant » et le second étage à poudre de l'engin européen « ELDO ».

— Au titre de matériel naval, les trois sous-marins à propulsion atomique, dont le premier va être mis prochainement sur cale à Cherbourg, seront terminés en 1970. Leur déplacement est de 8000 tonnes (les unités les plus évoluées de la Marine américaine seront de 10 000 tonnes, avec Polaris de 4500 km de portée).

Le Ministre des Armées, dans une conférence de presse, a indiqué pourquoi ont été conservés dans cette seconde génération ces deux types d'engins complémentaires. A terre, ils sont installés en silo, à l'abri des coups atomiques et des attaques de commando. Le secret de leurs emplacements pouvant être percé, ils sont soumis à une surveillance renforcée. Néanmoins d'une manière générale, ils sont moins vulnérables que les sous-marins. En effet, si ceux-ci ont l'immense avantage de ne pas pouvoir être repérés dans leur croisière en plongée, ils n'en sont pas moins exposés à un accident, comme le montre un exemple récent, un « assassinat dans la nuit », c'est-à-dire un coup de main. De plus, sur trois sous-marins, deux seulement peuvent être à la mer, le troisième en révision. Donc le moindre malheur réduit considérablement le degré d'efficacité. D'ailleurs on envisage déjà de porter cette flottille sous-marine à cinq unités au 3^e programme.

Après les éléments de la Force de Frappe, abordons quelques détails du chapitre des trois armées.

— Outre la responsabilité de la Force nucléaire stratégique, l'aviation a d'autres tâches. La Loi-Programme prévoit pour elle 120 avions Mirage III d'appui, de reconnaissance et de combat; 150 avions légers d'appui et d'école et 40 avions de transport Transall, qui viendront compléter ou remplacer les matériels en service. Le transport aérien, compris sous le vocable d'aéromobilité, devra encore être renforcé pour des buts de combat par 175 hélicoptères, dont le type n'a pas été fixé. Ceux-ci ne pourront pas tous être livrés avant 1970. Il est prévu également à une date indéterminée des engins sol-sol balistiques tactiques d'une portée de 600 à 800 km, prolongeant la portée des petits engins de l'Armée de terre. Enfin, l'infrastructure de l'Armée de l'air, qui est très complexe et très coûteuse, devra être dûment complétée jusqu'en 1970.

— La Marine, à part la grosse affaire des sous-marins atomiques, tout aussi importante que celle des fusées stratégiques sol-sol n'a pas grand-chose d'autre en programme. On a vu d'ailleurs que ses crédits sont relativement les plus faibles. Il sera construit deux nouveaux sous-marins du type « Daphné »; cinq sous-marins du type Narval seront refondus; un sous-marin de chasse à hautes performances de 3000 tonnes sera mis en chantier, peut-être à propulsion atomique (?); seront également refondus 5 escorteurs qui seront équipés des engins « Malafon » et d'appareils de détection; l'Aéronavale recevra 23 hélicoptères Super-Frelon et 20 avions patrouilleurs « Breguet Atlantic ».

Enfin, l'Armée de terre: un millier de chars AMX 30 tonnes pour le remplacement des anciens chars américains; 1200 véhicules de 13 tonnes pour le transport de troupes au combat, de canons et d'engins-fusées; 1400 véhicules amphibies de 8 tonnes pour le transport de troupe et d'engins-fusées; et 400 automitrailleuses légères.

Les forces terrestres astreintes de plus en plus à l'obligation de s'enterrer et à enterrer leurs véhicules, seront dotées de plus de 3000 engins de terrassement, excavateurs, pelles mécaniques, etc. Les 175 hélicoptères déjà mentionnés, d'une capacité de transport de 12 hommes à une distance de 250 km, appartiendront à l'Aviation légère de l'Armée de terre (ALAT). Un grand nombre d'engins anti-chars et d'engins anti-aériens seront construits. Des fusées de courte et moyenne portées sont envisagées.

Les forces à charge atomique de terre, qui ont subi le contre-coup des événements, compteront au terme du programme six divisions, dont cinq mécanisées (2 ½ actuellement) et une aérotransportable. Mais le programme des fabrications n'arrivera pas à son terme avant 1972.

L'ensemble des forces armées en temps de paix aura un effectif total voisin de 600 000 officiers, sous-officiers, gendarmes et soldats, aviateurs et marins, dont près de la moitié seront du personnel de carrière. Trois tendances apparaissent: diminution des effectifs, impliquant une réduction de la durée de service et du nombre des appelés; retour partiel vers l'armée de métier, composée de spécialistes, recherche d'une certaine autonomie stratégique.

J. PERGENT

Informations

AVIA - DCA Romande

Le commandant des troupes d'aviation et de défense contre avions, le colonel commandant de corps Studer, a convoqué à

**Berne, dimanche le 21 mars 1965, 1030,
au Kursaal, salle des concerts**

tous les officiers d'aviation et de défense contre avions pour un rapport d'information.

Le comité de l'AVIA-DCA Romande avait prévu, au début de l'année, que l'assemblée générale de 1965 aurait lieu à Lausanne le 20 mars.

En face de cette nouvelle situation, il a décidé de faire d'une pierre deux coups. Il a invité tous les officiers romands à venir à Berne le 21 mars en leur proposant l'ordre du jour suivant:

Programme

1030 Exposé général du commandant et chef d'arme des trp. av. et DCA.

Brève information sur FLORIDA, par le chef de la section des recherches et du développement du service de l'état-major général, le colonel EMG Bolliger.

Renseignements concernant les engins guidés et les canons de calibre moyen, par le commandant et chef d'instruction des troupes de DCA, le colonel brigadier Triponez.

1230 Déjeûner facultatif au Kursaal.

1500 Assemblée générale annuelle de l'AVIA - DCA Romande au Kursaal, Club Zimmer.